



Linge à fournir lors d'une entrée

	Quantité					Observations Pertes
	Eté	Hiver	Toutes saisons	Contrôle à l'arrivé	Relevé au départ	
Linge de corps Maillots de corps Slips ou culottes Soutiens gorge Chaussettes Collants ou mi-bas			6 6 3 4 4			
Linge de nuit Pyjamas Chemises de nuit Veste d'intérieur Robe de chambre	4 5	4 5	1 1			
Vêtements de jour Pantalons Jupes Chemisiers Pull - over Robes Chemises ou polos Manteaux Blousons / Vestes Gilets Chaussures (paires) Pantoufles Bonnet	5 5 5 5 5 5	5 5 5 4 5 5	1 1 2 2 2 1			
Coiffes Chapeau - Casquette Foulard - Echarpe			1 1			
Linge de toilette Gants de toilette			8			<i>Mis en commun dans le roulement de l'établissement</i>
Produits d'hygiène <i>Non fournis par nos soins.</i>	Trousse de toilette ; rasoir, mousse à raser, brosse à dents, dentifrice, produits d'hygiène et colle pour appareil dentaire, savon ou gel douche, shampoing, peigne ou brosse à cheveux.					

Conformément au Règlement Intérieur, le linge devra être IMPÉRATIVEMENT marqué au nom du Résident en spécifiant le lieu de résidence (exemple : M. MARTIN - ORAISON) dès l'admission, et ce, à l'aide d'étiquettes brodées, cousues.

Le linge de type "Damart" ou lainage est à proscrire car trop fragile pour l'entretien en collectivité, l'établissement ne sera pas responsable de la détérioration de ce type de vêtement.

Cette liste est indicative, les vêtements doivent correspondre aux habitudes vestimentaires de chacun.